

**Division des personnels enseignants
du 1^{er} degré public**

Bureau de la gestion collective
DE2

Affaire suivie par :

Hanae GARNI BOUHEDDA

Tél : 01 44 62 42 60

Mel : mvt1degre@ac-paris.fr

Chef de Bureau DE2

Frederic Le-Meur

Frederic.Le-Meur@ac-paris.fr

Tél : 01 44 62 42 12

12, boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 14 octobre 2024

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
chargée des écoles et des collèges

à

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
enseignants du premier degré public

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré

Cellule Info mobilité académique:
du 5 novembre 2024 au 6 février 2025
Tel : 01 44 62 34 99

Circulaire N° : 24AN0171

**Objet : Rentrée scolaire 2025 - mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré.
Mouvement interdépartemental et mouvement sur postes à profil (POP)**

Publics concernés : professeurs des écoles et instituteurs titulaires

Références : Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021 publiées au BOEN spécial n°6 du 28 octobre 2021
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40531

Annexes :

- 1 – Demande formulée au titre du handicap
- 2 – Demande au titre des centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM)
- 3 – Rappel des pièces justificatives
- 4 – Calendrier des opérations du mouvement interdépartemental rentrée scolaire 2025
- 5 – Calendrier du mouvement sur postes à profil (POP) rentrée scolaire 2025
- 6 – Contacts et sites utiles
- 7 – Schéma sur la procédure du mouvement national interdépartemental
- 8 – Schéma sur la procédure de bonification au titre du handicap dans le cadre du mouvement national interdépartemental

La présente circulaire rappelle les conditions de participation, les modalités de candidature et les calendriers académiques pour ces deux mouvements et présente les dispositifs d'accueil et d'information spécifiquement mis en place par l'académie pour ces opérations afin de vous accompagner dans vos démarches de mouvement.

La nouveauté de l'année 2025 est la dématérialisation de certaines procédures liées au mouvement interdépartemental par des démarches numériques sur le portail « Colibris ». Elle s'inscrit dans la volonté de faciliter et de sécuriser la démarche des enseignants du 1^{er} degré dans leur projet de mobilité.

REMARQUES IMPORTANTES : les dates de saisie de chaque mouvement sont différentes

Mouvement	Dates d'ouverture	Dates de fermeture
Mouvement interdépartemental sur l'application SIAM (Système informatisé d'aide aux mutations) accessible depuis I-PROF	mercredi 6 novembre 2024 à 12 heures	mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures
Mouvement POP sur l'application Colibris accessible depuis I-PROF	mercredi 6 novembre 2024 à 12 heures	mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures

Vigilance : Il convient de ne pas attendre le dernier jour pour saisir vos vœux.

I – Mouvement interdépartemental

Les enseignantes et enseignants doivent saisir leur demande sur le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM), accessible sur tout poste informatique via internet par l'application I-PROF.

Ils peuvent demander jusqu'à six départements différents, classés par ordre préférentiel de 1 à 6.

1) Saisie des vœux sur l'application SIAM via I-PROF

L'application SIAM est accessible du **mercredi 6 novembre 2024 à 12 heures jusqu'au mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures**

Les candidates et candidats peuvent, pendant la période d'ouverture du serveur, enregistrer, consulter, modifier ou annuler leur demande.

L'enseignante ou l'enseignant accède à l'application SIAM via I-PROF en tapant l'une des deux adresses internet de l'académie : <https://www.ac-paris.fr/enseignant-1er-degre> ou <https://bv.ac-paris.fr/arena>

L'enseignante ou l'enseignant a accès, via cette application à la saisie des vœux de mutation, à la consultation des éléments de son barème et aux résultats du mouvement interdépartemental.

Pour toute difficulté de connexion à I-PROF, l'enseignante ou l'enseignant dispose d'un site d'auto-dépannage dans la rubrique « informations pratiques » en bas de la page d'accueil du portail académique du rectorat, et ce, en cliquant sur l'onglet « assistance informatique ». L'enseignante ou l'enseignant accède à « une Assistance » lui permettant de s'identifier ou de demander une assistance s'il en a besoin.

L'identifiant d'accès à I-PROF est le même que celui de la messagerie professionnelle.

L'enseignante ou l'enseignant n'ayant jamais accédé à sa messagerie professionnelle est avisé que son mot de passe est identique à son NUMEN.

En cas de perte du NUMEN, l'enseignante ou l'enseignant peut le demander à son gestionnaire administratif et financier (bureau DE3) habilité à le lui remettre par voie postale ou en mains propres (au rectorat).

2) Accusé de réception après saisie des vœux :

Les candidats à la mutation reçoivent après la fermeture du serveur un accusé de réception dans leur messagerie électronique I-Prof.

Cet accusé de réception doit **impérativement** être imprimé, signé et déposé en ligne avec les autres pièces justificatives au plus tard le **jeudi 12 décembre 2024** sur le [portail Colibris de l'académie de Paris](#), en sélectionnant la démarche « Confirmation de participation au mouvement inter et demandes de bonifications ».

Attention : L'absence du dépôt en ligne de la confirmation de la demande annule la participation au mouvement du candidat.

3) *Contrôle, consultation et communication des barèmes*

La vérification des vœux et le calcul des barèmes sont effectués par le bureau DE2, au vu des pièces justificatives fournies.

Période de consultation	Date d'ouverture	Date de fermeture
Les enseignantes et les enseignants pourront consulter leurs barèmes initiaux et demander des corrections le cas échéant via le portail Colibris « Premier degré ».	15 janvier 2025	29 janvier 2025

La demande de correction de barème doit **impérativement** être réalisée en ligne au plus tard le **mercredi 29 janvier 2025** sur le [portail Colibris de l'académie de Paris](#).

Les enseignantes et les enseignants souhaitant annuler leur participation au mouvement pourront adresser leurs demandes jusqu'au 6 février 2025.

Les barèmes seront définitivement arrêtés par l'IA-DASEN le **jeudi 6 février 2024** et visibles dans SIAM. Ils ne seront plus susceptibles d'appel à partir de cette date.

Les résultats seront communiqués le mercredi 12 mars 2025 par messagerie I-Prof.

4) *Demande tardive de changement de département pour la rentrée 2025*

Si une enseignante ou un enseignant n'a pas fait de vœu interdépartemental dans SIAM entre le 6 novembre et le 27 novembre 2024 et que la mutation de son conjoint, partenaire du Pacs ou concubin a été connue après le 27 novembre 2024, date de clôture de la période de saisie des vœux ou que la titularisation de l'enseignante ou de l'enseignant a été prononcée tardivement à effet du 1er septembre 2024, il peut adresser une demande tardive de changement de département via un formulaire spécifique à compléter et à renvoyer au plus tard le **15 janvier 2025** à l'adresse de messagerie : mvt1degre@ac-paris.fr.

[Télécharger le formulaire](#)

Une notice d'accompagnement vous aide dans la formulation de votre demande tardive de participation au mouvement ([accéder à la notice](#))

5) *Demande de modification d'une candidature enregistrée*

Si une enseignante ou un enseignant a enregistré sa demande de mobilité interdépartementale et qu'il est nécessaire de modifier la demande afin de tenir compte d'un enfant né ou à naître, de la mutation imprévisible de votre conjoint, du partenaire du Pacs ou du concubin, un formulaire spécifique est à compléter et à renvoyer au plus tard le **15 janvier 2025** à l'adresse de messagerie : mvt1degre@ac-paris.fr.

[Télécharger le formulaire](#)

II- Mouvement sur postes à profil (POP)

Mis en place à titre expérimental en 2022, ce mouvement est reconduit dans le cadre des opérations de mobilité en 2025.

Mouvement	Date d'ouverture	Date de fermeture
Les candidatures doivent être saisies sur l'application Colibris accessible depuis I-PROF	mercredi 6 novembre 2024 à 12 heures	jusqu'au mercredi 27 novembre 2024 à 12 heures

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux enseignantes et enseignants des postes qui requièrent des compétences, qualifications et/ou aptitudes particulières en lien avec un projet d'école ou d'établissement, les caractéristiques territoriales ou les missions du poste.

Le vivier de candidats est national et la sélection des candidats est arrêtée après entretien sans prise en compte des éléments de barème du mouvement interdépartemental.

L'affectation sur un poste POP implique une stabilité de trois ans sur le poste.

III – Les dispositifs d'accueil et d'information

Pour accompagner les personnels dans leur demande de mobilité, plusieurs dispositifs d'accueil et d'information sont mis en place :

- Des plateformes téléphoniques Info Mobilité

Actions d'accompagnement	Date d'ouverture	Date de fermeture
Une plateforme nationale Info mobilité au 01.55.55.44.44	5 novembre 2024	27 novembre 2024
Une plateforme académique au 01.44.62.34.99	5 novembre 2024	06 février 2025

- Sur internet

Une page internet dédiée : <https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>

Tout au long de votre parcours, vous pouvez anticiper et préciser votre stratégie de mutation en consultant le comparateur de mobilité accessible à partir de ce lien : <https://info-mutations.phm.education.gouv.fr/sirh-cmpmo-front/>

Cet outil numérique vous permet :

- de simuler votre barème et connaître les pièces justificatives qui seront demandées lors de votre demande de mutation.
- d'estimer, au regard des résultats des mutations de l'année précédente, vos possibilités d'obtenir une mutation vers un département ou une académie en fonction de votre situation.
- de découvrir les dispositifs d'accompagnement.

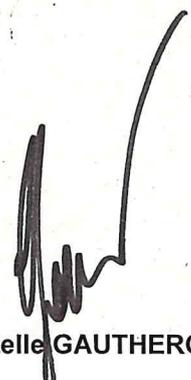
Le site de l'académie de Paris, rubrique « Ressources Humaines », présente un espace dédié à la mobilité des personnels enseignants du premier degré.

- Messagerie électronique

Les personnels peuvent également adresser leurs questions par courriel en précisant en objet « *Mutation 2025* » à l'adresse de messagerie : mvt1degre@ac-paris.fr

Les liens et coordonnées sont rappelés en annexe 6.

Il convient de ne pas attendre le dernier jour pour saisir vos vœux, la division des personnels enseignants du premier degré reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de mobilité.



Christelle GAUTHEROT